



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES  
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 04 Juin 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N° 499

VENTE DE L'HYDRO CUREUSE

Mme la Maire expose :

L'hydro cureuse Renault Mildium 210 immatriculée 1194-XN-68 acquise par la collectivité en 2001, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 39 050 km, n'est plus utilisée par les services depuis le transfert de compétence de l'assainissement et de l'eau. Elle nécessite des réparations importantes et est totalement amortie.

Le Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) a fait une proposition d'achat au prix de 19 000 € TTC.

*Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,*

*Vu la délibération n°8 du 26 mars 2021 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,*

*Considérant que la cession excède 4 600 € et qu'une délibération est donc nécessaire pour autoriser Madame la Maire à céder le véhicule*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur proposition de la commission finances du 16/05/2025,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Madame la Maire à vendre en l'état l'hydro cureuse pour un prix de 19 000 € TTC au SDEA

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule



Délibération adoptée à 26 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Patrice BENOÎT)

La secrétaire de séance,

Camille IMHOFF

La Maire,

Noëlle HESTIN